

Vendredi 2 février 2018

La contribution sociale généralisée (CSG) a augmenté de 1,7 point, à 9,2 %, le 1er janvier. Comme l'assiette de cet impôt s'applique à tous les types de revenus, salaires du privé, du public, retraites, épargne..., presque tout le monde est concerné.

Le taux de la CSG appliqué aux allocations chômage et aux indemnités journalières reste, lui, fixé à 6,2 %. Cette hausse, qui doit rapporter 22,5 milliards d'euros à l'État cette année devrait compenser la baisse progressive des cotisations chômage et maladie pour les salariés du privé, ce qui constituera autant de recettes en moins pour chacune des caisses.

La baisse est en effet estimée à 14,2 milliards d'euros, dont 4,8 milliards pour la suppression de la cotisation salariale maladie et 9,4 milliards pour la fin de la contribution salariale d'assurance-chômage. Seuls les salariés du privé verront les effets de cette baisse sur leur fiche de paye, alors que tout le monde va subir la hausse. Les retraités, eux, ont pu mesurer les effets de la hausse de la CSG sans aucune compensation en percevant leur pension de janvier. Les fonctionnaires toucheront une prime différenciée et bénéficieront de la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité.

Pour autant, l'augmentation du pouvoir d'achat vantée par le président Macron et son gouvernement, ne tient pas.

Non seulement les Français subiront les hausses d'impôts, notamment de la CSG, de plein fouet, mais cette réforme fiscale fragilise le financement de la protection sociale. Cette hausse de la CSG pour « compenser » des baisses de cotisations fait peser une menace de fond sur le financement de la protection sociale.

En effet, il y a une différence de logique entre la cotisation, forme de salaire différé et socialisé, et un impôt payé par tous non progressif. Avec cette réforme du financement, l'Etat fagocite la Sécurité sociale en réduisant ses recettes, offrant ainsi aux assurances sociales privées une opportunité pour qu'elles deviennent des prestations universelles d'un montant uniforme et relativement faible.



Sarkozy l'a imaginé, l'ultralibéral Macron le fait sans complexe.

C'est pourquoi les trois groupes d'opposition de gauche (Nouvelle Gauche, FI et PCF) à l'Assemblée nationale ont saisi avec raison, en décembre, le Conseil constitutionnel, au motif notamment que la hausse de la CSG contrevient « au principe d'égalité devant les charges publiques », ajoutant que « la complexité de cet article contrevient par ailleurs au principe de clarté et à l'objectif d'intelligibilité des lois ».